



Paris, le 21 juillet 2011

Communiqué

Marisol Touraine

Secrétaire nationale à la santé et la sécurité sociale

Convention médicale : zéro résultat pour l'égalité d'accès aux soins

Le protocole d'accord signé cette nuit entre l'Assurance maladie et trois des cinq syndicats de médecins libéraux pour les cinq prochaines années nous laisse sur notre faim.

La fixation d'objectifs à atteindre de la part du médecin traitant, en matière de santé, constitue un modeste pas en avant. La rémunération forfaitaire qui l'accompagne serait un élément positif si elle s'inscrivait dans le cadre d'une refonte de l'accès aux soins de premier recours faisant du médecin traitant le pivot du système de santé. Ce n'est pas encore le cas. Les acquis de la négociation sur ce plan restent donc ambigus : les avancées restent à confirmer.

En revanche, l'absence de résultat sur le plafonnement des dépassements d'honoraires et contre les déserts médicaux est préoccupante et traduit l'absence de volonté politique d'aboutir, comme l'ont montré les récents débats parlementaires sur la proposition de loi dite Fourcade. A moins d'un an des présidentielles, l'immobilisme doit se lire comme de l'électoratisme.

Alors qu'un nombre croissant de Français ne parvient plus à financer ses soins, cette attitude est indécente et fait peser des contraintes accrues sur l'hôpital public. Elle signe le renoncement face aux graves inégalités dans l'accès aux soins, qui constituent des ruptures inacceptables avec les principes de justice sociale et de solidarité nationale.

Dans le cadre du projet pour 2012, nous nous engageons à faire de l'égalité d'accès aux soins notre priorité, en plafonnant les dépassements d'honoraires et en luttant contre la désertification médicale.